

Désignation de l'entreprise : SAS 2G FI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : RUE LOUIS SAILLANT 26800 PORTES LES VALENCE		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 8 8 9 3 7 2 8 1 9 0 0 0 1 7			Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N clos le 31122025	
		N-1 31122024	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	
ACTIF IMMOBILISE *	Participations	CS	CT
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD
Disponibilités		CF	CG
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW	
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM	
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN	
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP
Clause de réserve de propriété: *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 2G FI		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 500 000)	DA	2 500 000	2 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	48 071	41 826
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG		592 774
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	111 066	124 889
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	2 659 137	3 259 489
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	210 138	95 958
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	10 634	21 528
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 997	6 465
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 160	12 407
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TO TAL (IV)	EC	241 929	136 358	
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED			
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	2 901 066	3 395 847	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	99 831	56 919	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

		Désignation de l'entreprise : SAS 2G FI			Exercice N		Exercice (N-1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue } biens* } services *	FD	FE	FF			
		FG	FH	FI			
		FJ	FK	FL			
	Chiffres d'affaires nets*			FM			
	Production stockée *			FN			
	Production immobilisée *			FO			
	Subventions d'exploitation			FP			
	Reprises sur amortissements et provisions *			FI	70 000		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles			FQ			
	Autres produits (1) (11)			FR	70 000		
Total des produits d'exploitation (2) (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stocks (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	7 701	654 821	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *			FV	(7 701)	(662 581)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	24 545	50 750	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	17 386	2 580	
	Salaires et traitements *			FY			
	Cotisations sociales (10)			FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations } - dotations aux amortissements * (14) } - dotations aux dépréciations			GA	62 192	9 553
					GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			GI	89 077		
	Autres charges (12)			GE	79		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	193 279	55 123	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(123 279)	(55 123)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	66 767	1 166 364	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	5 363	11 032	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur dépréciations			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			GO	17 886		
	Produits des cessions d'immobilisations financières			G2	162 500		
	Total des produits financiers (V)				GP	252 517	1 177 396
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	5 672	7 314	
	Différences négatives de change			GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			G3	12 500		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	18 172	7 314	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	234 345	1 170 082	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	111 066	1 114 959	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SAS 2G FI		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
	Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 590 000
	Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH	2 569 250
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	(979 250)
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	
	Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	10 820
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	322 517
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	2 11 451
	5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	111 066
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	66 767
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
dont cotisations facultatives Madelin A10			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Introduction

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 901 066** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **322 517** euros et un total **charges** de **211 451** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **111 066** euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le **01/01/2025** et clôturés le **31/12/2025**, ayant une durée de **12** mois.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception de la présentation des états financiers ;
- Indépendance des exercices ;
- Importance relative ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté au cours de l'exercice.

Informations relatives à la première application du règlement ANC 2022-06 - Changement de méthode

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles

Règles et Méthodes Comptables

et significatives ;

- Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter du 1er janvier 2025.

Afin d'assurer une meilleure information avec les comptes annuels de l'exercice en cours, l'annexe présente le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent tels qu'ils ont été arrêtés et publiés selon le référentiel comptable alors en vigueur, antérieurement à l'entrée en application du règlement ANC n°2022-06.

Dispense d'annexe des micro-entreprises

Par dérogation aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 123-12, les micro-entreprises, à l'exception de celles dont l'activité consiste à gérer des titres de participations et de valeurs mobilières, ne sont pas tenues d'établir d'annexe (c. com. art. L. 123-16-1).

Sont des micro-entreprises au sens du présent article les commerçants, personnes physiques ou personnes morales, pour lesquels, au titre du dernier exercice comptable clos et sur une base annuelle, deux des trois seuils suivants, dont le niveau et les modalités de calcul sont fixés par décret, ne sont pas dépassés :

- le total du bilan \leq 450 000 €
- le montant net du chiffre d'affaires \leq 900 000 €
- le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice \leq 10

Notre société entrant dans la catégorie comptable des micro-entreprises, elle est donc dispensée d'établir une annexe.

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 2.500.000 Euros
Siège : PORTES-LES-VALENCE (26800)
Rue Louis Saillant ZI La Motte

889 372 819 RCS ROMANS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DU 22 MAI 2026
CONTENANT RESOLUTION D'AFFECTION VOTE

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

.../...

TROISIEME DECISION - Affectation des résultats

L'associé unique approuve les propositions du Président relatives à l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025, comme suit :

Origine	en euros
* Bénéfice de l'exercice	111.066 €
* Réserve Légale.....	48.071 €
* Autres réserves	00 €

TOTAL :	159.137 €
Affectation	en euros
* Réserve Légale.....	53.625 €
* Autres réserves	105.512 €

TOTAL :	159.137 €

L'associé unique décide en outre de distribuer à son profit, au titre des dividendes, une somme de CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUR) représentant un dividende de 0,04 euro par action et décide de prélever cette somme sur le compte AUTRES RESERVES.

L'associé unique précise que sur le plan fiscal et conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, ce dividende est soumis pour les associés personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (dit « flat tax ») au taux de 12,8%, outre les prélèvements sociaux au taux actuel de 18,6%, soit un taux global d'imposition de 31,4%, sauf option au barème progressif de l'impôt sur le revenu, ouvrant droit à un abattement de 40%.

Conformément aux dispositions légales, l'associé unique rappelle le montant, savoir :

- . des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices,
- . des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % applicable à compter du 1^{er} janvier 2006.

Exercice	Dividende	Montant éligible à l'abattement de 40 %
31/12/2022	15.000 €	15.000 €
31/12/2023	100.000 €	100.000 €
31/12/2024	00 €	00 €

L'associé unique rappelle que :

- . suivant décision du 22 octobre 2024, il a été décidé une distribution exceptionnelle d'un montant de 70.000 Euros,
- . suivant décision du 6 janvier 2025, il a été décidé une distribution exceptionnelle d'un montant de 100.000 Euros,

. suivant décision du 29 avril 2025, il a été décidé une distribution exceptionnelle d'un montant de 60.000 Euros,

. suivant décision du 28 octobre 2025, il a été décidé une distribution exceptionnelle d'un montant de 551 418 Euros.

.../...